

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2017**

MP

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA -**

**PROCURATIONS : André MIR à Jean-Henri MIR.**

**Jean-Matthieu NOGUERO à Aline NARS**

**ÉTAIENT ABSENTS (excusés) : Jean-Marie MIR - André BÉGUÉ.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE**

-----  
◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2017.

*Approuvé.*

◆ **décide** de l'organisation d'un accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires dans les locaux de l'école et adopte les tarifs proposés :

- ½ journée sans repas : 4 €
- ½ journée avec repas : 9 €
- Journée entière : 12 €

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **fixe**, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les **tarifs hiver 2017/2018** du "**Complexe Sensoria**" et **demande** la réouverture du Rio aux dates d'ouverture de la station de sports d'hiver.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **adopte** le projet de convention avec le Pays des Nestes relatif aux travaux de restauration dans la vallée du Rioumajou pour un montant estimé de **32 200 € HT** (enlèvements d'arbres sur le ruisseau de Pégùère et de la Pierre).

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve**, dans le cadre du programme **France Télécom 2017**, le projet relatif à la "**mise en souterrain du réseau de télécommunication Rue du Chemin de Sailhan en coordination avec les réseaux électriques**" pour un montant total de 15 200 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** Monsieur le Maire à **déposer le dossier de Déclaration Préalable pour la construction d'un local technique** de protection de la station d'épuration au Restaurant d'Altitude du « MERLANS » à ESPIAUBE.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** le versement d'une **aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma** et **décide** de reverser la somme de 500 € sur le compte de la structure Fondation de France.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

◆ **Informations diverses :**

↳ **Documents PLUi – Remarques du Conseil Municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

**Le Conseil Municipal,**

**Le Maire,**

**Jean-Henri MIR**

